

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association de Interpole Dance

Date : 09/07/2023

Lieu : 68 boulevard François Arlaud, 13009 Marseille (siège de l'association)

Membres présents :

Delphine Dauga, présidente

Elisa James, trésorière

Clémentine Moulin, secrétaire

...

Début de la réunion : 10h

Fin de la réunion : 12h

Ordre du jour :

Ouverture de la réunion

La présidente de l'Association de Interpole, Delphine Dauga, ouvre la réunion et salue tous les membres présents.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et adopté par les membres présents.

- **Ouverture d'un second studio**

Il est proposé de modifier les statuts de l'Association Interpole afin de refléter les besoins actuels de l'organisation, notamment l'ouverture d'un deuxième studio de pole dance. Le deuxième studio sera situé à l'adresse suivante : 338 route de cambarras, 83440 Tourrettes, en réponse à une forte demande dans le canton de Fayence.

De plus, dans le but de financer cette expansion, l'association envisage de rechercher d'autres partenaires financiers tels que des collectivités, ainsi que des partenaires associatifs et privés, ou provenant d'autres disciplines afin d'optimiser l'occupation du lieu et de mutualiser les coûts.

Il est également prévu d'ouvrir un compte bancaire distinct pour séparer les deux trésoreries.

Les membres présents discutent des modifications proposées et votent pour leur adoption. Les statuts modifiés, incluant l'ouverture d'un deuxième studio de pole dance à l'adresse indiquée, l'exploration de partenariats financiers et associatifs, ainsi que la séparation des trésoreries, sont approuvés à l'unanimité.

- **Suppression du conseil d'administration**

Il est proposé de procéder à la suppression du conseil d'administration dans le but d'adapter la structure organisationnelle de l'association. Les membres présents discutent de cette proposition.

Après délibération, il est décidé à la majorité des voix de supprimer le conseil d'administration de l'association. Cette décision est prise en vue d'une restructuration interne de l'association pour permettre une gouvernance plus souple et une prise de décision plus efficace.

Il est précisé que les responsabilités et les pouvoirs qui étaient auparavant attribués au conseil d'administration seront répartis entre les membres de l'association, conformément aux dispositions prévues par les présents statuts.

- **Indemnisation des gérants**

Dans le cadre de la réorganisation de l'association Interpole, il est proposé d'inclure une disposition permettant aux gérants de l'association d'être indemnisés pour leurs services rendus. Cette mesure vise à reconnaître l'engagement et l'investissement des gérants dans la gestion quotidienne de l'association. Les membres présents discutent de cette proposition.

Après délibération, il est convenu à la majorité des voix d'introduire une clause dans les statuts permettant d'indemniser les gérants de l'association pour leurs fonctions. Les modalités et les critères d'indemnisation seront définis ultérieurement par une décision prise par le bureau conformément aux dispositions légales en vigueur.

Il est souligné que cette indemnisation sera basée sur des critères objectifs et justes, prenant en compte notamment le temps et les efforts consacrés par les gérants, ainsi que les responsabilités assumées. Les détails spécifiques concernant le montant et les conditions d'indemnisation seront établis dans une politique distincte qui sera élaborée et approuvée par le bureau.

Cette disposition vise à assurer une gestion efficace et professionnelle de l'association tout en reconnaissant la valeur du travail des gérants. Elle permettra également d'attirer et de retenir des talents qualifiés pour occuper ces postes clés au sein de l'association.

- **Création d'un comité artistique**

L'art est une forme d'expression puissante qui peut inspirer, éduquer et unir les individus. Dans notre association, nous reconnaissons l'importance des projets artistiques pour nourrir la créativité de nos membres et pour apporter une contribution positive à notre communauté. Afin de faciliter l'organisation et la coordination de ces projets artistiques, nous avons décidé de mettre en place un comité artistique au sein de notre association. La création de ce comité représente une étape importante pour stimuler la créativité de nos membres et pour organiser efficacement des projets artistiques. En mettant en place ce comité, nous affirmons notre engagement envers la valorisation de l'art et de la culture au sein de notre association.

Les membres présents discutent des modifications proposées et votent pour leur adoption.

- **Modification des statuts**

Les statuts seront modifiés afin de refléter 1) l'ouverture d'un deuxième studio avec une comptabilité distincte, 2) la suppression du conseil d'administration, 3) l'indemnisation des gérants, 4) la création d'un comité artistique.

- **Bilan des activités 2022/2023**

La présidente présente un rapport détaillé sur les activités de l'association au cours de l'année 2022/2023. Elle met en évidence les réalisations, les événements organisés et les projets réalisés. Les membres présents ont l'occasion de poser des questions et de discuter du bilan présenté.

- **Bilan financier 2022/2023**

La trésorière de l'Association présente le bilan financier de l'année 2022/2023, comprenant le rapport des dépenses et des recettes, les états financiers et le budget prévisionnel pour l'année à venir. Les membres présents examinent le bilan financier et posent des questions à la trésorière.

#### Questions diverses

Les membres présents ont l'occasion de poser des questions, de soulever des préoccupations ou de proposer des idées pour améliorer les activités de l'association.

#### Clôture de l'Assemblée Générale

La présidente remercie tous les membres présents pour leur participation active et leur contribution à l'Assemblée Générale. Elle déclare la clôture de la réunion.

Nous, soussignés, attestons de l'exactitude des informations contenues dans ce procès-verbal.

Président : Delphine Dauga

Trésorière : Elisa James

Secrétaire : Clémentine Moulin

Date : 09/07/2023





